### AR Prefecture

017-200041523-20241224-DEC600BIS\_2024-AU Recu le 24/12/2024

#### Administration Service Antilles



Décision n° 600BIS/2024 SC

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-SAINTONGE

### Extrait du registre de décisions du Président

(modifie la décision 600/2024 visée en Sous-Préfecture le 13/12/2024 pour cause d'erreur matérielle)

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer contrat de travail avec :

- Madame VERDON Naomie en tant qu'agent d'accueil du 13 au 18 décembre 2024,
- Madame SURIRAY Élia en tant qu'agent d'accueil le 15 décembre 2024.
- Madame DUMOIS Naoëlle en tant qu'agent d'entretien du 14 au 15 décembre 2024,
- Monsieur GAZEAU Thomas en tant que serveur en restauration du 14 au 15 décembre 2024,
- Madame JEAN--ZODROS Lylia en tant qu'esthéticienne du 23 décembre 2024 au 5 janvier 2025,

Fait à Jonzac, Le 2 4 DEC 2024 Le Président Claude BELOT

Communauté des Communes de la Haute-Saintonge 7 rue Taillefer - 25 70002 17501 JONZAC Cedex



# Communauté des Communes de la Haute-Saintonge